

Les réseaux de transport et distribution doivent rester des entreprises publiques sans ouverture de capital !

RTE eDF Transport SA...

CHRONIQUE D'UNE DE-INTEGRATION ANNONCEE !



N° 1

1^{er} septembre 2005

C'est sans surprise, que la FCE-CFDT prend acte de la création de la Société Anonyme « RTE eDF Transport » le 1er septembre 2005. Le processus prévu par la loi du 9 août 2004 est donc finalement arrivé à son terme.

Ce choix n'était pas celui de la FCE-CFDT qui a largement argumenté en faveur de la préservation du statut d'EPIC pour les entreprises publiques. Mais que pèsent les arguments pourtant porteurs de l'intérêt général devant les prémices d'une privatisation purement idéologique?

La CFDT craint pour l'avenir de RTE au sein d'eDF. Car en dépit de tous les discours sur l'entreprise intégrée, cette filialisation n'est-elle pas le moyen pour eDF de réaliser une opération financière majeure en revendant, très rapidement, une part significative de RTE ? Ou pire, un des moyens habiles de valorisation de son capital pour sa prochaine introduction en Bourse ?

Nous assistons, ce jour, à la mise en place des structures de la nouvelle entreprise « RTE eDF Transport SA », notamment de son conseil de surveillance en l'absence des administrateurs représentant les salariés. **Si c'est juridiquement et provisoirement acceptable, c'est politiquement incorrect !** En effet, cela augure mal du respect de la voix des agents qui restent la principale richesse de cette entreprise.

En attendant les élections qui pourraient avoir lieu avant la fin de l'année, la CFDT revendique la présence d'un représentant par fédération syndicale pour être à minima informé des grandes décisions de ce conseil de surveillance réduit aux acquets !

La période qui s'ouvre reste empreinte d'incertitudes pour les agents de RTE (...). Dans un premier temps, et afin de limiter les risques engendrés par le transfert automatique des agents vers la nouvelle entreprise, nous devons mobiliser nos forces devant ce large « chantier social » qui nous attend.

Pour maintenir l'ensemble des garanties individuelles et collectives acquises par les agents à ce jour, et pour créer une véritable politique sociale ambitieuse à RTE, la CFDT exige la réécriture rapide de l'accord de principe que nous avons signé et qui a fait l'objet d'un droit d'opposition.

De plus, pour limiter les conséquences sociales de l'ouverture des marchés et du changement de statut juridique des Entreprises, l'action syndicale doit s'inscrire dans le périmètre de la branche des IEG dont nous faisons partie. C'est la position constante de la CFDT.

Plus que jamais, la FCE-CFDT est déterminée à peser sur l'avenir de la nouvelle entreprise RTE et de ses salariés

Dès à présent, un site Internet CFDT RTE à votre disposition : www.acspe.com